



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-178

Décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales*.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales*;

QUE l'objet de ce règlement est de financer les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 12^{ième} jour du mois de février 2021.

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier